



Droit d'usage entre d'immeuble

Par **BOLZINGER**, le 17/03/2008 à 18:51

Bonjour, nous habitons un immeuble dont l'accès est libre jusqu'à 20h00, desservi par un bouton de service. Après 20h00, il faut posséder un code. Dans cet immeuble se trouvent des sociétés (d'architectes) qui ont un droit de passage dans notre hall, donnant accès à leurs bureaux. Depuis quelques mois nous sommes confrontés à des dégâts et dégradations causés par des "jeunes" qui squattent le hall sur le temps du repas ou le soir, en sortant de l'école. Ils laissent les lieux dans un état pitoyable et nous en avons tous assez car nous sommes impuissants. Nous souhaitons donc fermer complètement l'entrée de l'immeuble, à savoir, installer un interphone ou un système de "badge". Malheureusement, les sociétés occupant l'immeuble s'y opposent, prétextant que cela va gêner la libre circulation de leurs clients. Sachant que nous avons effectivement signé un accord pour leur droit de passage (à une époque où nous n'avions aucun problème de vandalisme) existe-t-il des parades pour les obliger à accepter ce système de fermeture ?

Un grand merci pour vos conseils....